

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absente excusée :

TOTTEREAU-RÉTIF Amélie donne pouvoir à HAMEAU Véronique

Absente :

SAIPHOU Amélie

Secrétaire de Séance : DE MIRANDA Anne-Marie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18



Délibération 2025-21 : Halte-garderie - nouveau règlement intérieur

Monsieur le Maire laisse la parole à Véronique HAMEAU.

Cette dernière explique que la CAF demande régulièrement des modifications du règlement de la halte-garderie sur des points de détail.

Elle précise que Monsieur le Maire souhaitait appliquer une pénalité de retard aux familles qui venaient chercher leurs enfants en retard.

Toutefois la CAF a préféré mettre un paragraphe spécifique qui permet à la halte-garderie de modifier ou rompre le contrat si des retards répétés avaient lieu.

Vu le nouveau règlement intérieur de la halte-garderie, validé au préalable par la CAF,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- Approuve le nouveau règlement intérieur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce règlement.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 045-214501678-20250325-2025_21_01-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En Mairie le 31/03/2025

La secrétaire de séance
DE MIRANDA Anne-Marie



Le Maire,
Jean-Pierre BOTHEREAU

